

AB7D

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7622,00
68 rue Senac de Meilhan 13001 Marseille
RCS MARSEILLE: 380 732 875

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 29/02/2024

L'an deux milles vingt-quatre,
Et le Cinq Mars,
A Marseille,

Les associés de la société "AB7D" société à responsabilité limitée au capital de 7622,00, dont le siège social est au 68 rue Senac de Meilhan 13001 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 380 732 875, Se sont réunis audit siège sur la convocation qui leur a été adressée par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. Jean-Pierre DELAHAYE, gérant.

Le président constate que sont présents:

- Monsieur Robert SIMONET, propriétaire de _____ 1part
- Monsieur Jean-Claude COHEN, propriétaire de _____ 1 parts
- Madame Elodie DELAHAYE propriétaire de _____ 60 parts
- Monsieur Jean-Pierre DELAHAYE propriétaire de _____ 38 parts

TOTAL DES PARTS PRESENTES
Sur un total de XXX parts

100 parts

Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, qu'il peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise de la moitié des parts sociales au moins.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation à la présente assemblée,
- le rapport de la gérance,
- les statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance,
- mise en sommeil de la société
- pouvoirs à donner.

Puis elle donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après une brève discussion, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de la mise en sommeil de la société.

À compter du : 05/03/2024

Pour une durée de : 2 ans

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

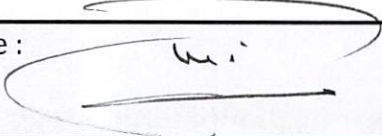
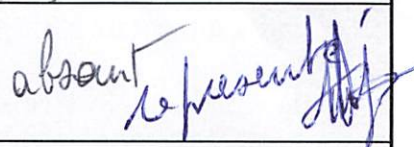
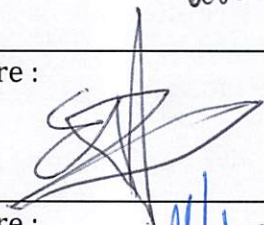
DEUXIEME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h.

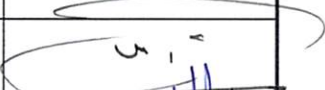
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès- verbal qui après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents.

M. Robert SIMONET	Signature : 
M. Jean-Claude COHEN	Signature :  absent le présent
Mme Elodie DELAHAYE	Signature : 
M. Jean-Pierre DELAHAYE	Signature : 

AB7D

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7622,00
68 rue Senac de Meilhan 13001 Marseille
RCS MARSEILLE: 380 732 875

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 05/03/2024**

ASSOCIE	PARTS SOCIALES	MANDATAIRE	SIGNATURE
M. Robert SIMONET	1 parts		
M. Jean-Claude COHEN	1 parts	absent représenté	
Mme Elodie DELAHAYE	60 parts		
M. Jean-Pierre DELAHAYE	38 parts		
TOTAUX	100		

La présente feuille de présence faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, a été arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance.

A Marseille

Le 05/03/2024

